

Zeitschrift: Le conteur vaudois : journal de la Suisse romande
Band: 21 (1883)
Heft: 35

Artikel: Un amour manchot : [suite]
Autor: Besancenet, Alfred de
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-187810>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 03.04.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

inquiétude et se sentant mieux, parle de se remettre en route.

On assure que les pauvres emprunteurs ont dû se saigner aux deux bras pour payer l'intérêt auquel ils s'étaient soumis dans le but de rendre service à ce pauvre homme, qu'on appelait M. Monthyon.

Depuis que ces faits se sont passés, M. Monthyon vécut encore de longues années, au dire de M. Frédéric Chavannes, dans sa lettre adressée à l'*Estafette*, sous date du 25 août.

La bête à bon Dieu.

(Suite.)

Lè z'autro pàysans qu'étiot perquie, kà tot lo veladzo s'étai amouellà vai lo tsaté, étiont gaillà ein cousin, et desiront ào seigneur : « Noutron bon maître ! porrià-vo pas atteindrè cauquies dzo devant de lo bourlâ ; kà l'est impossiblo que sâi li qu'aussè tiâ voutron frère ; ne farâi pas dâo mau à 'na motse ; l'a adé étâ la fleu dâi bravès dzeins et petétrè que du se à on part de dzo on trovérâ lo coupablo.

— Bah ! fe Bibi, l'est li qu'a tiâ, et se vo n'êtes pas fermo, noutron maître, on ne sarâ pequa ein surétâ pè châotrè.

— N'est pas li, n'est pas li ! desont lè dzeins.

Èt n'étai pas li. Lo coupablo étai lo crouio Bibi, qu'avâi z'u maille à parti avoué lo frère dâo seigneur et qu'avâi étâ menaci pè cé frère d'être dénonci po avâi robâ et dépelhi dâi pourro pàysans et po lè z'avâi tormeintâ. Adon Bibi qu'avâi poaire de paidrè sa pliace et d'être pounâi, ve on dzo lo pàysan que terravè sè truffès et son panâi de vicaille catsi dein l'adze. Ye fourrà à catson on remido que fâ drumi dein la quartetta dâo pàysan, et quand fut bin endroumâi, l'atterâ perquie lo frère dâo seigneur, l'assomâ d'on coup de chaton, et alla eimbardouffâ dé sang lo bliantset dâo pàysan que roncliâvè coumeint on benhirâo derrâi l'adze, et l'est dinsè que l'aqchenâ d'avâi assassinâ et robâ.

Lo leindéman dâo dzo iò lo pàysan fe amenâ devant lo seigneur, lo seigneur qu'avâi la tэта montâie pè Bibi, décidâ que lo pàysan sarâi bourlâ.

Bibi fe amenâ quatre tombérés de dzévallès et de retaillons, et on demi-moulo de sapin à la pliace iò on dévessâi bourlâ lo coupablo, et quand tot fut prêt, l'allâ criâ lo seigneur que volliâvè vairè souffri l'assassin.

Lo pàysan fe assebin amenâ. Lè dzeins pliorâvont ein deseint adé : n'est pas coupablo. — Ne pliorâ pas, se l'âo fasâi ; n'é rein fé et n'é pas poaire de mourî...

Quand lo seigneur fe arrevâ et lo pàysan assebin, Bibi coumandâ ai vòlets dâo tsaté d'attatsi lo lulu su lo bou et d'allumâ, ein l'âo deseint de sè dépatsi.

Tot cein fasâi tot parâi maubin ào seigneur que s'ébâyivè de cein que Bibi étai tant pressâ de bourlâ lo pourro diablo, et tandi que ion dâi vòlets battâi dza brequiet, lo pàysan fe ào seigneur :

— Se vo plié, laissi-mè férè ma priyirè devant de bourlâ.

— Rein de cein ! criâ Bibi, attatsi-lo et allumâ !

Mâ lo seigneur coumandâ qu'on lo laissâ priyi.

Et tandi que lo seigneur lo vouâtivè, lo pàysan

vollie sè mettrè à dzénâo su 'na pierra tot proutso dâo seigneur, et ve que l'âi avâi su clia pierra 'na petita bête rodze, pequottâie de nâi, 'na pernetta, justo à la pliace iò l'allâvè posâ lo dzénâo. Adon la doutè tot balameint avoué la main po pas l'âi férè dâo mau et sè met à priyi.

La pernetta s'einvola tandi que priyivè, et alla sè posâ su la man gautse à Bibi. Et coumeint lo seigneur étai tot proutso de Bibi, ye ve la pernetta, et ve Bibi la preindrè eintrè sè dâi, l'âi traigrè lè z'âles, ein atteindeint que lo pàysan aussè fini, et l'éclliâffâ su sa man, que vegne tota rodze.

Lo seigneur que ve tot cé manèdzo, criâ à sè dzeins : Arretâ vo vâi ! cé l'homo n'est pas coupablo ; lo bourlâ pas !

— Mâ, mâ ! fâ Bibi, vo z'âi too, kà l'est bin li qu'a tiâ, lè prâovès sont quie, et se n'est pas li, quoui volliâi-vo aqchenâ ?

— Petétrè tè, Bibi, l'âi repond lo seigneur !

Adon Bibi, que ne s'atteindâi pas à cliaque, vegne rodzo coumeint on pavot, et coumeincâ à grulâ dein sè tsaussès, à s'eimbreliequâ et à sè copâ à ti lè mots que desâi, et finit pè avoué que l'étai li qu'étai lo coupablo, kà peinsâvè être perdenâ ein deseint la vretâ. Mâ lo seigneur, furieux contrè li, fe allumâ lo fû tot lo drâi, lo fe bourlâ à tsavon, et pre lo pàysan po lo reimpliaci coumeint maître-vòlet.

Adon lo seigneur et totès clia dzeins de perquie sè peinsavont que l'étai la pernetta qu'avâi fé découvrî tota la vretâ ; que lo bon Dieu l'avâi einvoyâ tot espret su la pierra iò lo pàysan devessâi priyi, et l'est po cein qu'on l'âi de la bête à bon Dieu.

UN AMOUR MANCHOT.

VI

Georges s'était persuadé que sa cousine était une sorte de paysanne endimanchée, une niaise personne que lui, officier du roi et Parisien d'habitudes, pouvait traiter sans beaucoup de façons. En écoutant Germaine, il la regarda ; l'émotion donnait à ses traits une expression de noblesse qui le frappa. Il voulut excuser son départ si subit sur des nécessités de service qui le rappelaient à Paris ; il sentait qu'il s'enchevêtrait dans des explications inadmissibles, qu'elle ne voulut point paraître ne pas croire ; aussi reprit-elle froidement :

— Je vois, mon cousin, que votre visite est une visite d'affaires ; et comme je me reprocherais de vous obliger à courir trop tard les mauvais chemins, je vous dirai de suite ce que, par politesse, vous n'avouez pas : vous m'en voulez, parce que vous pensez que c'est à cause de moi que notre grand-père...

Il l'interrompit vivement :

— Notre grand-père était absolument libre...

— C'est vrai, reprit-elle ; mais à vingt et un ans je serai libre aussi d'accepter ou de refuser, et si vous voulez bien avoir trois ans de patience...

Il se leva brusquement.

— Penseriez-vous, ma cousine, que je sois venu pour vous adresser un reproche ou solliciter une faveur ? Le codicille suffit à mon ambition.

Elle sentit qu'elle l'avait blessé, et son cœur se serra. Les paupières baissées, pour cacher les larmes qui remplissaient ses yeux, elle dit lentement :

— Je n'ai rien fait, rien, je vous le jure, pour qu'on me traite selon le droit d'aïnesse, et vous êtes cruel de me refuser la joie de partager avec vous.

L'émotion de Germaine était si vive, qu'il sentit un remords; la franchise de sa nature eut bon marché de ses résolutions de froide politesse.

— Eh bien! oui, dit-il, je vous en ai voulu beaucoup, beaucoup; c'est qu'en vérité, quand on n'a pour tous biens qu'une épée, il y a des moments difficiles.

— Je m'en doute, reprit-elle avec un sourire.

— Alors, vous devez comprendre...

— Je comprends si bien, que si vous voulez m'écouter tranquillement, sans vous fâcher, je vous dirai ce que je veux faire. Sommes-nous amis? Est-ce convenu?

— Convenu, répéta-t-il en se rasseyant.

Elle lui raconta que son projet était, aussitôt sa majorité, de faire avec lui un partage. Elle garderait le château à cause des souvenirs qu'il avait pour elle; d'ailleurs, il ne tenait certainement pas à cette prison perdue dans un désert. Elle serait majeure dans trois ans; lui, il aurait alors vingt-sept ans; pour un homme, n'était-ce pas encore très jeune pour se marier?

Lui, de répondre que certainement à vingt-sept ans, avec la moitié de la fortune du grand-père, il trouverait facilement à épouser une fille de financier; et, sans se douter même qu'elle pouvait souffrir, il mit à bâtir des châteaux en Espagne. Quand il serait marié, il viendrait la voir, car il n'oublierait jamais sa belle action... Elle se marierait aussi... Il causait gaiement, comme s'il eût tout à coup trouvé un camarade, tandis qu'elle regardait de temps en temps la pendule, prenant soin de ne pas l'interrompre.

Jean entra, annonçant que le souper de mademoiselle était servi.

Le souper, dit Georges en se levant; mais quelle heure est-il donc?

— Huit heures, reprit Germaine; vous ne me refusez pas de me tenir compagnie? On ne cause jamais mieux qu'à table.

Il lui offrit le bras.

— Mais j'y songe, et mon cheval qui se morfond à la porte.

— Comment, dit Germaine en regardant son vieux serviteur, le cheval de mon cousin serait...

— A l'écurie, reprit Jean.

— Je vois, ma cousine, que chez vous on pense à tout.

A neuf heures, on sortit de table. Georges demanda son cheval; mais la nuit était bien noire; Germaine serait inquiète; pouvait-il lui causer ce souci? On se sépara à minuit pour dormir. A minuit! Jamais le château n'avait vu ses maîtres éveillés à pareille heure.

Germaine trouva-t-elle le calme sommeil de ses nuits? Nous ne le croyons pas.

Pour Georges, il rêva de bals à la cour, de fermiers généraux, de carrosses à quatre chevaux. Il s'éveilla au bruit de Jean allumant du feu dans la cheminée.

— Quel temps fait-il?

— Monsieur, il neige.

— Beaucoup?

— Il y en a un petit pied sur la terrasse; mais au tournant du chemin, là où le vent la pousse, c'est un tas plus haut que moi.

— Au diable la neige! pensa-t-il en se retournant dans son lit. Serais-je bloqué? Je sortirai de la place, ou j'y perdrai mon nom. *(La fin au prochain numéro.)*

Un gros charcutier fut subitement frappé d'apoplexie dans une auberge, vers 11 heures du soir. On s'empresse autour de lui, mais tous les secours sont inutiles. Le corps est transporté dans un fiacre, et le maître de l'auberge charge le cocher de le conduire à domicile, en lui recommandant d'annoncer

ce malheur à la femme du défunt avec toute la douceur, tous les ménagements possibles.

— Soyez tranquille, dit le cocher, qui était un peu gris, c'est pas le premier que je mène.

Arrivé à destination, il appelle de sa grosse voix les gens de la maison. Une fenêtre s'ouvre au 3^{me} étage et une femme demande ce qu'il y a.

— Est-ce vous qui êtes la veuve Muller? fait le cocher.

— Je m'appelle madame Muller, mais je ne suis pas veuve.

— Non?.. reprend le cocher en jetant un coup d'œil sur son char, combien pariez-vous?..

Un fabricant de la Suisse allemande dont les ateliers se trouvent situés à une heure loin de la ville et du bureau des postes, envoie un de ses employés chercher sa correspondance. Celui-ci se met en route et se présente ensuite au guichet où se montre la figure d'un vieux grognard à lunettes:

— M. Steiner vous prie de me remettre les lettres que vous avez pour lui.

— Che ne remets bas ainsi les lettres à tout le monde; quand vous m'apporterez une billette de Mossié Steiner, à la bonne hère.

Le messenger retourne immédiatement sur ses pas et revient, deux heures après, porteur du billet en question.

L'employé de la poste le prend, rajuste ses lunettes, et dit: « Ah! c'est bien, mais, des lettres, il n'y en a boint. »

Chansonnier Vaudois — Voici la liste des chansons militaires qui composent la II^{me} partie du recueil de M. Dénéreaz, pour lequel nous avons déjà reçu de nombreuses souscriptions:

Le drapeau; — Roulez, tambours; — Respect à l'Helvétie; — Serrez vos rangs; — Salut au drapeau fédéral; — Salut au drapeau vaudois; — Notre brigade; — La flèche de Tell; — Aux jeunes soldats; — Aux bords du Rhin; — Le Suisse au bord du lac de Morat; — L'étoile de la liberté; — Armons-nous; — Le départ du soldat; — Le tir fédéral; — L'artilleur; — Le chasseur; — Le conscrit; — L'amour de la Patrie; — Le vieux caporal.

Nous avons oublié de dire que la plupart des morceaux qui composent ce recueil sont accompagnés d'une notice historique sur les circonstances qui les ont inspirés. — Prix pour les souscripteurs: broché, fr. 1.60; toile souple, fr. 1.80.

La livraison d'août de la BIBLIOTHÈQUE UNIVERSELLE ET REVUE SUISSE contient les articles suivants:

La poésie et la raison au siècle de Louis XIV, par M. Paul Stapfer. — Un malentendu. — Nouvelle, par M. Auguste Glardon. — Sur le Danube. — La traversée des Portes de Fer. — Notes de voyage, par M. Louis Leger. — Eugénie de Guérin, d'après son journal et ses lettres, par M. Camille Bertrand. — La langue et la littérature françaises au Canada, par M. Eug. Réveillaud. — La musique au XVIII^e siècle. — Jean-Sébastien Bach, par M. William Cart. (Troisième partie.) — Chronique parisienne. — Chronique Italienne. — Chronique allemande. — Chronique anglaise. — Chronique russe. — Chronique suisse. — Chronique politique.

Bureau chez Georges Bridel, place de la Louve, à Lausanne.

L. MONNET.

IMPRIMERIE HOWARD GUILLOUD & C^{ie}.